



Extrait du registre des délibérations

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le

ID : 064-216401471-20240917-17092024DCM09-DE

Du Conseil Municipal

Séance du 17 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 2

Convocation adressée le 13/09/2024
Affichée le 13/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept du mois de septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, en session ordinaire, sous la présidence de Pascal JOCOU.

Présents : Murielle BARCOS, Vanessa BEAU, Benoît BROUCARET, Christine CHEVERRY PALUAT, Alain ÇUBURU, Mikael DACHARY, Marie DASSÉ, Carole DAVID, Sylvie DUBREUIL ELISSALDE, Fabienne ETCHEGARAY, Eric HIRIART URRUTY, Alain ITHURBIDE, Pascal JOCOU, Marie JULLIAN, David LARREGUY, Patricia LARRONDE, Sébastien LASSEGUETTE, Jorge RAMIREZ, Christophe SAINT-PIERRE, Véronique SANCHEZ, Stéphanie SIBERCHICOT.

Absents : Pierre OLÇOMENDY (procuration à Alain ITHURBIDE) Fabienne SALLABERRY (procuration à Stéphanie SIBERCHICOT).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Alain ÇUBURU

DCM 09 : Electrification rurale – Programme « FACE AB (Extension à vocation économique souterrain) 2023 Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n°25X053

M. Alain ÇUBURU Adjoint à la Voirie – Réseaux informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 30 octobre 2023 le Conseil Municipal avait approuvé le projet et le financement de la part communale pour l'extension BT alimentation propriété BARHENNE :

- | | |
|---|------------|
| • Participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres | 4 063.55 € |
| • Participation de la commune aux frais de gestion (à financer
Sur fonds libres) | 923.54€ |

Il précise que la prise en charge de ces travaux par la commune étant récupérable auprès de l'intéressée, il propose au Conseil Municipal compléter la délibération du 30 octobre 2023 en ces termes :

- La Commune récupèrera auprès de la Mme Nathalie BARHENNE, la somme de 4 987.09 € correspondant au montant des travaux et des frais de gestion qui ont été réglés par la Commune. L'Engagement de prise en charge de ces frais est annexé à la présente délibération.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de compléter la délibération du 30 octobre 2023 dans les termes proposés par M. ÇUBURU

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,
Pascal JOCOU

TERRITOIRE D'ENERGIE
PYRENEES-ATLANTIQUES

4, rue Jean Zay - 64000.PAU

ENGAGEMENT

Chargé d'affaires : Mathilde N'HAUX
Affaire n° : 23EX053

Je soussigné(e), BARHENNE Nathalie

demeurant VILLA GOEZEKO IZARA, 64240 BRISCOUS

**** RECONNAIS** bénéficiaire d'une SUBVENTION du TE64, pour les travaux d'alimentation en énergie électrique du projet suivant :

- Extension BT Propriété BARHENNE
- situé sur le territoire de la Commune de BRISCOUS
- et ce au titre d'un programme "FACE AB (Extension à vocation économique souterrain) 2023"

**** M'ENGAGE**, à verser dans la Caisse du Receveur Municipal de la Commune de BRISCOUS, les fonds nécessaires au financement de la dépense restant à ma charge, soit la somme de : 4 987,09€.

**** M'ENGAGE**, à utiliser ce bâtiment, strictement aux fins pour lesquelles cette SUBVENTION m'est accordée et ce, pendant une durée de DIX ans (10 ans) à compter de la date du branchement qui sera effectué par ENEDIS.

**** M'ENGAGE**, à faire procéder à ce BRANCHEMENT par ENEDIS, dès l'achèvement des travaux de construction de la ligne électrique.

**** RECONNAIS** être informé de l'OBLIGATION qui pourra m'être faite en cas de non respect de cet engagement, de rembourser INTEGRALEMENT le montant de la subvention qui m'aura été allouée par le Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques.

Fait à BRISCOUS

, le 26/07/2024

signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé" :

" LU ET APPROUVE "

